

## Recherches sociographiques



Nathalie POIRIER, *L'enjeu spirituel des enfants non baptisés : la protection des enfants à naître et des nouveau-nés dans le gouvernement de Montréal 1693-1760, Québec, Septentrion, 2010, 291 p.*

André Turmel

Volume 53, Number 2, May–August 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1012433ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1012433ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

### ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this review

Turmel, A. (2012). Review of [Nathalie POIRIER, *L'enjeu spirituel des enfants non baptisés : la protection des enfants à naître et des nouveau-nés dans le gouvernement de Montréal 1693-1760*, Québec, Septentrion, 2010, 291 p.] *Recherches sociographiques*, 53(2), 503–504. <https://doi.org/10.7202/1012433ar>

Gaïa, le matriarcat amérindien (un mythe tenace il faut croire), et « la religion de la Grand-Mère qui aurait été détrônée par Yahvé » (p. 331). Ces références d'un hermétisme contourné et psychanalysant, et la tendance à chercher à résoudre une énigme liée aux grands mystères antiques, portent ombrage à un travail autrement passionnant, sérieux et très bien documenté. Cela dit, cette intéressante mise à jour du culte à sainte Anne s'imposait en raison de la persistance et de la popularité des pèlerinages comme pratique religieuse. L'auteure présente une relecture fidèle de plusieurs études peu connues et ce livre sera utile et plaira sûrement aux étudiants et à un lectorat grand public qui désirent approfondir leurs connaissances sur le personnage de sainte Anne et son culte en Occident, mais je crois que le lecteur acadien, attiré par le titre, aura quelques surprises !

Denis GAGNON

*Département d'anthropologie,  
Université de Saint-Boniface.  
denisgagnon@ustboniface.mb.ca*

---

Nathalie POIRIER, *L'enjeu spirituel des enfants non baptisés : la protection des enfants à naître et des nouveau-nés dans le gouvernement de Montréal 1693-1760*, Québec, Septentrion, 2010, 291 p.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître en regard du titre de l'ouvrage, ce travail a trait essentiellement aux grossesses cachées, aux avortements, aux infanticides et aux abandons d'enfants, de même qu'à la violence envers les femmes enceintes ou les viols dont elles étaient l'objet de façon assez régulière selon l'auteure. Il est issu d'un mémoire de maîtrise, dirigé par le professeur Jan Grabowski, spécialiste de l'histoire judiciaire à l'Université d'Ottawa.

Parce qu'il y eut en Nouvelle-France une importante population flottante composée notamment de militaires, coureurs de bois, marins et voyageurs favorisant un degré soi-disant plus élevé de libertinage, l'auteure consacre une section au « problème des amours militaires ». Les autorités publiques s'efforcèrent de reprendre le contrôle des mœurs et de l'application des conventions sociales admises. Cela se traduisit par une sorte d'activisme judiciaire qui vit la condamnation – ou l'acquiescement – d'un certain nombre d'acteurs de la société de l'époque. Or, ce qui est surprenant du point de vue du sociologue a trait aux chiffres des différents délits, non pas à l'échantillon, mais aux chiffres absolus durant la période étudiée (1693 – 1760) : 3 cas de grossesses cachées, 6 cas d'avortement, 7 cas d'infanticides dont 3 aboutirent à la peine capitale, 3 cas d'abandon d'enfants, 7 causes de violence sur femme enceinte, 4 causes de viol avec paternité, 10 cas de séduction et paternité. Dans le cas de ce dernier méfait, le prévenu pouvait éviter une condamnation par la justice en épousant la femme ainsi séduite.

L'auteure souligne que les tribunaux avaient, de manière générale, une attitude plutôt favorable à la mère, illégitime dans un bon nombre de cas, afin de prévenir avortement et infanticide et d'assurer à l'enfant des conditions minimales

quant à son bien-être. Ainsi, les autorités publiques mirent en place un certain nombre de mesures pour recueillir les enfants trouvés, donc abandonnés, afin de diminuer explicitement les avortements et infanticides. Parmi celles-ci, soulignons qu'à partir de 1852, les filles-mères purent accoucher à la Miséricorde à Québec. Qu'on songe par ailleurs au fait que 88 % des enfants abandonnés à Montréal ne survivaient pas plus d'un an. Par conséquent, on s'efforçait moins de condamner la fille-mère que de permettre au nouveau-né de survivre. Le tout dans un contexte où la place accordée à l'honneur et à une morale sexuelle rigide pointait plutôt dans l'autre direction. La tolérance commençait à faire son chemin. Il s'agissait en fait de trouver le moyen d'optimiser les chances de survie des enfants à naître ou des nouveau-nés et de les... baptiser.

André TURMEL

*Département de sociologie,  
Université Laval.  
andre.turmel@soc.ulaval.ca*